



Compte-rendu de la réunion du 18 mai 2016 entre DIRAG/D et les représentants au CTSS sur la réorganisation de la prévision en DIRAG

Comme prévu cette réunion était une façon de renouer le dialogue avec l'ensemble des RP. Chose qui n'avait pas pu se réaliser depuis sa prise de poste.

Après de nombreuses joutes verbales entre les RP et DIRAG/D, il nous est présenté le constat suivant : on ne peut plus travailler de cette façon avec les effectifs actuels.

Un historique est fait en rappelant ce qui avait été mené par son prédécesseur, le bilan (contesté mais diffusé) fait par DIRAG/PREVI/D et le manque d'effectifs en Martinique.

- Il est demandé qu'un bilan soit fait pour l'ensemble des services et non pas que pour celui de la prévi. La directrice en a pris acte.

- Il est signalé que le choix du responsable du GT prévi n'est pas compris par les agents de Martinique (le responsable de ce groupe devrait être le futur responsable du service prévi de Martinique) qui se considèrent à juste titre comme les principaux impactés, humainement et professionnellement, avec la fusion, parlant.

La Directrice le déplore mais ne change apparemment pas d'avis.

- Il est demandé, plutôt que d'agir dans la précipitation, d'étudier la possibilité de recourir à une nouvelle période transitoire afin de laisser du temps et de la réflexion à la nouvelle organisation.

La directrice n'exclut pas cette proposition tout en rappelant que la dernière s'est très mal déroulée, et que la mise en place d'une organisation temporaire est très lourde.

A l'heure actuelle, ce qui est acté est :

- Transfert vers les CM du coloriage de la carte vigilance (ceci avait été annoncé lors du dernier CTSS).

- Fusion de DIRAG/PREVI et CM/972.

- Transfert des tâches aéro du CM971 vers DIRAG/PREVI (ou du nom qu'il aura en juillet). Ceci a été validé en CTSS il y a plus de 1 an, avec l'aval des RP et des agents de la Guadeloupe (voir CR CTSS de mars 2016). Ceci entraîne que le CM971 n'étant plus CRA ne peut plus faire d'assistance aéro (de son site ou des autres centres si celui-ci est fait à partir de la Guadeloupe). Donc impossibilité d'installer un poste de brigadiste en Guadeloupe. Donc pas de création d'un 1/2 poste possible comme annoncé par certains.

- Ouverture d'un 1/2 poste de brigadiste en Martinique (les renforts se feront, comme en métropole, à distance).

- Stabilité dans les TROED des services prévis des CM971 et CM973.

- Maintien de l'Aéro en Guyane.

- Baisse du TROED prévi en Martinique. Quota non défini.

Ce qui est à définir :

- Mandat du GT prévi.

- Organisation de la prévi en DIRAG mais surtout en Martinique (travail du GT).

- TROED du service prévi de Martinique (travail issu des conclusions du GT). Comme annoncé par la directrice, ce TROED se fera en concertation (avec qui, ce n'est pas encore annoncé).

- Direction de ce service (1 ou 2 IT, autre ...).

- Fiches du ou des postes prévi en Martinique.